

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
5 septembre 2013
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-septième session
Points 34, 39, 67, 69 et 83 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Soixante-huitième année

**Conflits prolongés dans la région du Groupe GUAM
et leurs incidences sur la paix et la sécurité
internationales et sur le développement**

La situation dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan

**Élimination du racisme, de la discrimination raciale,
de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée**

Promotion et protection des droits de l'homme

L'état de droit aux niveaux national et international

**Lettre datée du 30 août 2013, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de l'Arménie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration faite par le Ministère des affaires étrangères de la République du Haut-Karabakh comme suite à la lettre datée du 12 août 2013 (A/67/952-S/2013/478), concernant la propagande épistolaire à laquelle se livre la partie azerbaïdjanaise (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 34, 39, 67, 69 et 83 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent,
(Signé) Garen **Nazarian**



**Annexe à la lettre datée du 30 août 2013 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de l'Arménie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration du Ministère des affaires étrangères
de la République du Haut-Karabakh**

L'Azerbaïdjan, c'est de plus en plus évident, tente de saboter le processus de négociation aux fins du règlement pacifique du conflit qui l'oppose à la République du Haut-Karabakh, recourant à de nouveaux artifices de propagande.

La lettre datée du 19 juillet 2013, adressée au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères de l'Azerbaïdjan (A/67/952-S/2013/478, annexe), en est l'éclatante manifestation.

Cette fois-ci, c'est la crise syrienne, sous les feux de l'actualité internationale, et singulièrement le sort des Arméniens de République arabe syrienne, poussés à chercher secours à l'étranger, à l'instar d'autres réfugiés, que l'Azerbaïdjan tente d'exploiter à des fins politiques.

Le Ministre des affaires étrangères de l'Azerbaïdjan a pris le pli de déformer la nature du conflit et d'induire en erreur la communauté internationale. Incapable de s'en dépêtrer, il n'hésite pas à mentir sans vergogne et à pratiquer l'intoxication. On retiendra spécialement qu'aucune des personnes citées dans la prétendue liste de « personnes réinstallées » jointe à la lettre susmentionnée, n'a jamais séjourné sur le territoire de la République du Haut-Karabakh.

Une fois de plus, l'Azerbaïdjan déforme les faits et cite hors contexte les coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE en prétendant qu'à l'occasion de deux missions d'évaluation sur le terrain, ceux-ci ont « constitué un dossier » sur de prétendues « violations des normes et principes du droit international humanitaire ».

Il est de notoriété publique que ces missions, qui ont bénéficié du concours et recueilli le consentement des autorités de la République du Haut-Karabakh, ont réfuté les allégations azerbaïdjanaises de mise en œuvre de programmes de réinstallation. Il convient de rappeler à ce sujet que l'Azerbaïdjan a toujours refusé l'envoi de toute mission d'évaluation du Groupe de Minsk de l'OSCE dans les territoires occupés du Haut-Karabakh, et pour cause : des colons azerbaïdjanais sont réinstallés là où habitaient des Arméniens, dans le cadre de vastes programmes organisés à cette fin.

Que le Ministre des affaires étrangères d'un pays membre non permanent du Conseil de sécurité use ouvertement de menaces dans une lettre a de quoi préoccuper sérieusement.

Le Ministère des affaires étrangères de la République du Haut-Karabakh prie les États Membres de l'Organisation des Nations Unies de prendre des mesures pour empêcher l'Azerbaïdjan de mettre la noble tribune de l'ONU au service de ses menées propagandistes et pour appuyer les coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE dans les efforts de médiation qu'ils déploient afin de trouver une solution globale et durable au conflit entre l'Azerbaïdjan et le Haut-Karabakh.

Stepanakert, le 30 août 2013